

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s d'automne 2023

Date: Mercredi, 15.11.2023 – de 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 95 délégué-e-s, membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 avril 2023
- 1.3 Planification annuelle et budget 2024

2 Motions

- 2.1 Modifications des statuts
- 2.2 Admission définitive de l'OM Preneurs de licences
- 2.3 Adoption du document «Objectifs d'égalité»
- 2.4. Recommandation de vote Initiative Biodiversité et éventuel contre-projet indirect
- 2.5 2.5 Contre-motion du Comité à la motion de Bio Ostschweiz «Dérogation aux directives d'affouragement des ruminants»

3 Informations

- 3.1 Information sur le document de position Grands prédateurs y. c. loup
- 3.2 Information Adoption dans le Cahier des charges de l'autorisation exceptionnelle T&C
- 3.3 Information sur l'état de la révision de la formation initiale
- 3.4. Information sur le processus de développement de la Stratégie de la Fédération 2025+
- 3.5 Divers
- 3.6 Christine Schäfer, GDI, sur la thématique des Foodtrends

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Le Président Urs Brändli (UB) ouvre l'AD et salue les délégué-es et invité-es présents. Cédric Guillod, vice-président, adresse la parole aux participant-es francophones. Balz Strasser salue les personnes présentes au nom du Secrétariat.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les scrutateurs-trices (table 1 Anigna Gehrig, table 2 Dieter Scheibler, table 3 Bina Thürkauf, table 4 Peter Mürner, table 5 Richi Bamert et comme chef du bureau de vote, Bruno Barmettler de Bio Ob-/Nidwalden) sont confirmés par l'AD.

94 délégué-es sont présents dans la salle.
La majorité des deux tiers est de 63 voix.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 avril 2023

Le procès-verbal de l'AD du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité. Urs Brändli en remercie la rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Planification annuelle et budget 2024

Cédric Guillod (GUC) introduit les points principaux:

- La situation économique s'est stabilisée en Suisse. L'estimation des recettes a été effectuée avec précaution et réalisme.
- Les dépenses ont été revues à la hausse en raison de la prévision de recettes supérieures et les priorités et objectifs ont été définis de manière à ce que la capacité d'action soit assurée à tout moment, afin de réagir à des incertitudes.
- Des provisions de 715'000 Fr. ont été prises en compte (2023: 830'000 Fr.)
- L'objectif pour 2024 est un budget équilibré avec un bénéfice de 13'100 Fr.

Recettes prévues en 2024 en comparaison à 2023

- Les droits de licences et d'utilisation de la marque ont été estimés avec précaution et réalisme. On prévoit une croissance de 2,9 % étant donné que l'introduction du Bourgeon à la Migros se fait maintenant selon le plan et que le bio chez Coop devrait rester stable à un haut niveau après une année de jubilé réussie.
- Au niveau des subventions, il s'agit principalement de prendre en compte les contributions pour l'initiative restauration et Biomondo. Le montant augmente ainsi de 23 % et atteint 2,81 mio.
- Nous prévoyons également une hausse des moyens spécifiquement affectés de 5,1 % par rapport à l'année passée.

En résumé, le total des recettes prévu pour 2024 s'élève à environ 26 mio., ce qui correspond à une augmentation du chiffre d'affaires de 3,9 pour cent. La majeure partie de la croissance ne provient pas des droits de licences, mais de subventions plus élevées de la Confédération.

Dépenses prévues en 2024 en comparaison à 2023

NST présente les dépenses dans les départements Fédération, Projets stratégiques et recherche, Développement et assurance de la qualité, Marketing et communication, Marchés ainsi que Finances et services.

Alors que, dans la plupart des départements, les dépenses restent plus ou moins stables par rapport à l'année précédente, il y a des écarts dans deux départements:

- Le budget du département Marketing et communication, qui avait connu les réductions les plus importantes par rapport au budget 2022 et au budget 2023, a pu être augmenté de 4,7 % à 5,21 mio.
- Chez Finances et services, le budget est augmenté de 13,4 %. En arrière-plan, il y a la nécessité et l'urgence de nous focaliser sur la numérisation ainsi que les contributions acquises en plus pour Biomondo conduisant par conséquent à davantage de dépenses. Les charges d'exploitation se trouvent nouvellement dans le département Finances & Services et ne figurent plus séparément.

NST aborde ensuite les dépenses de chaque département de manière plus détaillée.

On retrouve la numérisation dans tous les départements. Bio Suisse a attendu très longtemps et une «dette numérique» a été accumulée que nous devons éliminer.

Provisions et réserves

En raison du futur assujettissement fiscal et de la révision ordinaire, il est nécessaire d'avoir un regard critique sur les provisions et réserves et il faut réaliser des adaptations des réserves. Les dissolutions se montent à environ 500'000 Fr., ce qui, selon la dernière estimation («latest estimate»), est moins que prévu initialement.

Les provisions à long terme se montent à 615'000 Fr. et il reste 1,2 mio. de réserves de fluctuation. NST explique que son sentiment de sécurité personnel par rapport aux provisions et réserves se situe autour de 1 à 2 mio.

À l'avenir, nous pourrions, en raison de l'assujettissement fiscal, payer des impôts sur les bénéfices, parce que la dissolution de réserves peut être additionnée à la partie soumise aux impôts. Cela représente 6,5 % pour le canton de Bâle et 4,25 % pour la Confédération. Sur 100'000 Fr. cela fait 10'000 Fr. En vue d'optimiser cela, un soutien externe sera consulté.

Comptes pertes et profits: comparaison entre 2022, 2023 et 2024

Pour terminer, NST présente les comptes de pertes et profits 2024 en comparaison aux chiffres de 2022 et de 2023. On constate les points suivants:

- Les recettes provenant des droits de licences et d'utilisation de la marque augmentent et passent à 16,2 mio. en 2024;
- Les recettes de tiers connaissent une augmentation régulière et s'élèvent à 6 mio. en 2024;
- Les charges d'exploitation montent à 11 mio. en raison des frais supérieurs pour la recherche et la vulgarisation en lien avec la numérisation et le processus stratégique;
- Les charges de personnel augmentent une nouvelle fois d'environ 340'000 Fr. à cause du renchérissement, de l'augmentation des salaires, de promotions de personnel existant et du plan de relève du poste de la politique;
- Suite aux investissements dans Biomondo et la numérisation, les amortissements prévus passent de 562'000 à 816'000 Fr. Ces investissements sont amortis sur une durée de 5 ans.

Le résultat annuel se monte à 13'100 Fr.

À la suite d'une demande spécifique, NST montre un transparent sur l'évolution de l'effectif du personnel.

L'augmentation des emplois a principalement eu lieu de 2019 à 2021; à partir de là, l'effectif du personnel est stable. Le nombre de collaborateurs-trices augmente encore, mais c'est en raison des temps partiels, les équivalents plein temps n'ont pas changé.

Questions / discussion:

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, voudrait savoir si l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque est liée à la Migros. NST répond que ce n'est pas que la Migros, la Coop a aussi eu une bonne année.

Puis Sepp demande, concernant les projets CGCB (moyens spécifiquement affectés), pourquoi il n'est pas possible de soumettre des nouveaux projets pour les grandes cultures, bien que l'offensive bio soit en cours et si cela doit passer par des projets des OM. Il souhaiterait une proposition à ce sujet.

NST répond que beaucoup d'argent a été octroyé aux projets CGCB l'année précédente.

Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, explique que le GS avait créé des réserves, mais que la Commission du savoir a autorisé d'autres projets faisant que le budget est actuellement épuisé.

Urs Brändli (UB) dit qu'il est nécessaire de se focaliser et qu'il sait que Bio Ostschweiz dispose aussi de fonds propres pour ce genre de projets.

Sepp Sennhauser aborde la thématique de la technique informatique et trouve que le poste supplémentaire aurait aussi pu être externalisé. NST souligne que la numérisation est trop importante pour la donner en mandat externe. Dans deux ans, le projet ne sera pas simplement fini, nous avons un retard considérable à rattraper, il y a un «dette numérique».

UB rassure que nous n'allons pas devenir une société d'informatique et qu'il y a déjà certains mandats externes en cours.

Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat, s'intéresse tout d'abord à la fourchette des salaires entre les salaires élevés et les bas et, deuzio, il constate que les dépenses pour l'informatique augmentent de 67 % et que celles pour le développement de l'agriculture bio baissent de 14 %. Il souhaite dépenser l'argent pour le développement de l'agriculture biologique.

NST explique la réduction apparente dans le secteur de l'agriculture de la manière suivante: l'enveloppe budget reste la même, mais des réserves sont dissoutes, ce qui explique ces 14,2 %. Elle ajoute, concernant l'augmentation des dépenses pour l'informatique, que nous recevons des subventions de l'OFAG et que, pour chaque franc reçu, nous devons en dépenser un de notre poche. Si nous acquérons des fonds externes, nous devons aussi dépenser plus.

Manuela Lerch, Bio Nordwestschweiz, repose la question de la fourchette des salaires. Balz Strasser renvoie au règlement des salaires qui a été révisé il y a quelques années. Il y est indiqué que la fourchette des salaires est volontairement petite. UB ajoute que les niveaux inférieures ont en moyenne un salaire plus élevé et que plus le niveau est élevé plus les salaires sont moyens en comparaison à d'autres organisations.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-es d'adopter la planification annuelle et le budget 2024.

Vote:

Qui accepte la planification annuelle et le budget 2024 selon la motion du Comité?

? Oui ☞ {85}

? Non ☞ {6}

? Abstentions ☞ {3}

⇒ **Le budget 2024 et la planification annuelle sont adoptés.**

2 Motions

2.1 Modifications des statuts: art. 4, 10, 16, 45 et règlement des contributions 1.2 et 1.3.2c

Urs Brändli (UB) explique les modifications des statuts prévues et souligne qu'il y a désormais 95 délégué-es dans la salle et que la majorité des deux tiers est toujours de 63 voix.

Les modifications des statuts suivantes sont soumises au vote:

→ **Art. 4 Membres collectifs (organisations membres)**

³ Les sociétés anonymes qui ne dévoilent pas leurs listes d'actionnaires à Bio Suisse ne peuvent pas être des membres collectifs. Les ~~organisations de preneurs de licences Bourgeon et les~~ organisations qui ne représentent que des branches de production ne peuvent pas devenir des membres collectifs, mais elles peuvent s'affilier comme membres associés.

→ **10 Cotisations**

~~³ Les membres collectifs transmettent à Bio Suisse pour la fin décembre une liste de leurs membres (exploitations Bourgeon) qui ont démissionné au cours de l'année, qui ont été exclus ou qui n'ont pas payé leur cotisation. [supprimé]~~

→ **Art. 16 Nombre de délégués**

¹ Les 100 sièges de l'Assemblée de délégués de Bio Suisse sont répartis de la manière suivante entre les membres collectifs (organisations membres): chaque membre collectif obtient un siège. L'organisation membre Preneurs de licences (art. 4 la 4) obtient deux sièges fixes. Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires des autres organisations membres.

~~² Deux sièges supplémentaires sont à disposition de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon pour les années 2021 à 2023 (art. 4 al. 4). Elle élit ses deux délégués selon ses propres dispositions.~~

→ ~~VIII — Dispositions transitoires~~

~~**Art. 45 Sièges des délégués de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon**~~

~~L'Assemblée des délégués décidera en 2023 si l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon définie à l'art. 16 al. 2 continue de disposer de sièges à l'Assemblée des délégués.~~

→ **Règlement des contributions des membres**

1.2 Contributions des membres

La fixation de la cotisation annuelle tient compte de deux facteurs: un montant de base par membre individuel, c.-à-d. par ferme Bourgeon (principe de l'égalité), et un montant variable dépendant de la taille de l'exploitation (principe de la capacité de production) dont le calcul dépend de la surface et/ou de l'effectif du bétail. Pour que l'acquisition des données coûte le moins cher possible, le modèle de calcul est adapté à celui des organismes de contrôle. Les données nécessaires sont commandées à l'Office fédéral de l'agriculture dans Agate par «Mon partage de données agricoles» et aux organismes de contrôle. Les décomptes sont basés sur les données vérifiées les plus récentes de l'Office fédéral de l'agriculture si elles sont disponibles et sur les données les plus récentes des organismes de contrôle. Pour les exploitations en début de reconversion, il est possible d'utiliser en plus des données mentionnées les données provisoires de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et des données du formulaire d'inscription de l'avant-dernier rapport de contrôle, sauf pour les exploitations en début de reconversion, dont les décomptes se basent sur les chiffres du formulaire d'inscriptions à Bio Suisse (autodéclaration).

En cas de divergences importantes entre les données du formulaire d'inscription pour les années de reconversion et les données vérifiées de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ou des organismes de contrôle, Bio Suisse se réserve le droit de calculer la différence après-coup.

→ 1.3.2 Contributions pour les grandes cultures Bourgeon: contribution supplémentaire sur les terres ouvertes

c) Obtention des données et encaissement

Le secrétariat de Bio Suisse a la compétence pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches.

Le calcul de la contribution se base sur des données déjà en possession de Bio Suisse. Les contributions sont encaissées par le Secrétariat.

Contre-motion de Schweizer Bergheimat pour l'article 16:

Chaque membre collectif (OM) obtient deux sièges. Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires.

Intervention de Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat: il trouve injuste que certaines OM n'aient qu'un siège et que ce serait bien que les petites OM aient aussi deux sièges et puissent se rendre ensemble à l'AD. Il ajoute que Bergheimat est le sel dans le plat et qu'ils veulent préserver cela.

Contre-motion du Bioring Appenzellerland pour l'article 16:

L'Assemblée des délégué-e-s doit être élargie de deux sièges. L'Assemblée des délégué-e-s a donc désormais 102 sièges.

Intervention de Gallus Wetter, Bioring Appenzellerland: il ne faut pas que les sièges des productrices soient entamés. C'est une question de principe. On ne veut naturellement pas toujours s'agrandir, mais ces deux sièges ne constituent pas un grand changement. Et si quelqu'un voudrait quand-même encore augmenter les sièges, cela peut être bloqué par l'AD.

Questions / discussion:

Ruedi Beerli, Bio Genève, demande pourquoi nous votons d'abord sur les statuts. UB explique que cela a des raisons juridiques. Autrement, les conditions ne seraient pas remplies pour accepter la nouvelle OM. Cela a été clarifié au préalable.

Christian Riggerbach, Bio Nordwestschweiz, demande s'il est possible d'avoir plus de délégué-e-s remplaçants. Il voudrait qu'il soit clarifié jusqu'au printemps prochain s'il est possible d'augmenter le nombre de suppléants.

Kurt Zimmermann, Progana, demande si on peut aussi devenir membre de l'OM Preneurs de licences.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s de refuser la contre-motion de Schweizer Bergheimat et d'accepter sa motion sur les modifications des statuts.

Vote 1: Départager la motion du Comité et la contre-motion de Schweizer Bergheimat

- ? Qui accepte la motion du Comité sur les modifications des statuts? ☞ **{nette majorité}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Schweizer Bergheimat (modification article 16 augmentation des sièges des membres collectifs à deux sièges)? ☞ **{15}**
- ? Abstentions ☞ **{4}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée et passe au deuxième vote.**

Vote 2: Départager la motion ayant gagné le premier vote (motion du Comité) et la contre-motion de Bioring Appenzellerland

- ? Qui accepte la motion du Comité? ☞ **{16}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Bioring Appenzellerland (art. 16 al. 1 Augmentation de 100 à 102 sièges)? ☞ **{nette majorité}**
- ? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Résultat: La contre-motion de Bioring Appenzellerland est acceptée à passe au vote final.**

Simon Buchli, Bio Grischun propose une **motion d'amendement** qui est directement reprise par Urs Brändli: la motion consiste à **voter séparément** sur l'article 16 avec la modification de Bioring Appenzellerland, après le vote sur le point 2.2.

Vote final 1: 95 délégué-e-s, majorité des deux tiers = 63

Qui accepte les modifications des statuts, articles 4, 10, 45 et du règlement des contributions, points 1.2. et 1.3.2c selon la motion du Comité? (Le vote sur l'article 16 avec modification de Bioring Appenzellerland sera effectué séparément au point 2.2.)

(nécessite la majorité des deux tiers)

? Oui ☞ {90}

? Non ☞ {2}

? Abstentions ☞ {1}

⇒ **Résultat: Les modifications des statuts sont acceptées.**

2.2 Admission définitive de l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre

Urs Brändli (UB) présente brièvement les réactions majoritairement positives dans un sondage réalisé auprès des délégué-e-s et membres d'instances de Bio Suisse et explique les avantages que génère l'admission de l'OM Preneurs de licences pour la Fédération.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la motion du Comité et d'admettre l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre avec un nombre fixe de deux délégué-e-s.

Intervention de l'OM Preneurs de licences: Peter Lendi en tant que représentant de l'OM Preneurs de licences donne un aperçu du travail et des expériences des deux dernières années et demande aux délégué-e-s de voter en faveur de l'admission de l'OM Preneurs de licences.

Vote:

Qui accepte la motion du Comité d'admettre l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre avec un nombre fixe de deux délégué-e-s?

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {4}

? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée.**

Vote sur la modification de l'article 16 des statuts selon la motion gagnante de Bioring Appenzellerland, point 2.1: 95 délégué-e-s, majorité des deux tiers = 63:

Qui accepte la modification suivante de l'article 16?

→ Art. 16 Anzahl Delegierte

~~100-102~~ Sitze der Bio Suisse Delegiertenversammlung werden wie folgt auf die Kollektivmitglieder (Mitgliedorganisationen) verteilt: Jedes Kollektivmitglied erhält einen Sitz. Die Mitgliedorganisation der Lizenznehmenden (Art. 4 Abs. 4) erhält zwei fixe Sitze. Die restlichen Sitze werden proportional verteilt nach Anzahl Erstmitglieder der restlichen Mitgliedorganisationen.

~~2~~ Zwei zusätzliche Sitze stehen in den Jahren 2021 bis 2023 der Mitgliedorganisation der Knespe LizenznehmerInnen (Art. 4 Abs. 4) zu. Sie wählt ihre beiden Delegierten gemäss ihren Bestimmungen.

- ? Oui ☞ {92}
- ? Non ☞ {1}
- ? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La modification de l'article 16 des statuts est également adoptée.**

2.3 Adoption du document «Objectifs d'égalité»

Sepp Bircher (JB) présente brièvement les principaux points du document que les délégué-e-s ont reçu préalablement.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter le document «Objectifs d'égalité».

Motion d'amendement de Bio Aargau

Samuel Ineichen, Bio Aargau, dépose la motion d'amendement suivante: le mot «encouragement» dans le document est à remplacer par le mot «mise en œuvre».

Justification: dans ce document d'objectif, il s'agit de «l'objectif» et cela n'est pas de l'encouragement, mais va un pas plus loin, à savoir la mise en œuvre concrète des objectifs.

Discussion / question:

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, souhaite encore une fois relever qu'une mise en œuvre est beaucoup plus concrète qu'un encouragement et espère que tout le monde en est conscient.

Vote motion d'amendement de Bio Aargau:

Êtes-vous d'accord de remplacer le mot «encouragement» par le mot «mise en œuvre» dans le document «Objectifs d'égalité»?

- ? Oui ☞ {43}
- ? Non ☞ {42}
- ? Abstentions ☞ {7}

⇒ **Résultat: La motion d'amendement de Bio Aargau est adoptée. La motion du Comité avec la modification de Bio Aargau passe au vote final.**

Discussion

Romain Beuret, Bio Jura, demande si cela est aussi valable pour l'OM Preneurs de licences.

Simon Buchli répond que cela ne concerne pas uniquement l'agriculture.

Vote final:

Qui accepte la motion du Comité avec la modification de Bio Aargau d'adopter le document «Objectifs d'égalité»?

- ? Oui ☞ {forte majorité}
- ? Non ☞ {15}
- ? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée avec la modification de Bio Aargau.**

2.4 Recommandation de vote Initiative Biodiversité et éventuel contre-projet indirect

Urs Brändli (UB) explique la situation:

- Il a été décidé lors de l'AD du printemps 2023 de: «déterminer la recommandation de vote une fois connu le fond sur lequel il faut voter.»
- Il n'est actuellement pas clair si le contre-projet aboutira. La décision tombera lors de la session de décembre.
- Les auteurs de l'initiative ont déclaré publiquement qu'en cas de contre-projet, ils retireraient l'initiative sous conditions.
- Si le contre-projet n'aboutissait pas, le vote sur l'initiative aurait probablement lieu en juin 2024.
- S'il aboutit, il n'y aura vote que s'il y a référendum.
- Il est donc judicieux que l'AD décide au printemps 2024.

Motion du Comité

Le Comité recommande aux délégué·es d'adopter la proposition suivante:

1. La recommandation de vote sera décidée par l'AD en avril 2024.
2. Bio Suisse sollicite le Conseil des États pour qu'il élabore et adopte un contre-projet indirect.

Questions / discussion

Thomi Herwig, Bio Jura, pose la question de principe si une organisation de label comme Bio Suisse devrait se mêler de débats politiques. UB répond que cette question sera clarifiée dans le cadre du processus stratégique. Bio Suisse a été politisée dans les années 90, maintenant les temps ont changé. Il pense toutefois que la biodiversité est un thème central de Bio Suisse.

Ruedi Beerli, Bio Genève, remarque que si le Conseil des États est sollicité, il faudrait intégrer le changement structurel comme importante part de la destruction de la biodiversité dans le contre-projet. UB répond que des modifications supplémentaires du contre-projet ne sont plus possibles au stade actuel. Le contre-projet doit être soutenu comme il se présente actuellement.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, fait une **motion d'amendement**: il souhaite que les deux points de la motion du Comité soient votés séparément.

Pour des raisons de temps, la motion d'amendement n'est pas votée, mais directement appliquée.

Vote 1:

Qui accepte la motion du Comité, de déterminer la recommandation de vote lors de l'AD du printemps 2024?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{0}**

? Abstentions ☞ **{3}**

Vote 2

Qui accepte que Bio Suisse sollicite le Conseil des États pour qu'il élabore et adopte un contre-projet indirect?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{16}**

? Abstention ☞ **{11}**

⇒ **Résultats: Les deux points de la motion du Comité sont adoptés.**

Grand Prix Bio

À la suite du repas de midi, le Grand Prix Bio est attribué sous la houlette de Madeleine Kaufmann, la présidente du jury. Cette année, le projet gagnant est le projet fabas «légumineuses suisses du champ à l'assiette». Les gagnantes Anika Thaler et Lena Rutishauser présentent leur projet plus en détails aux personnes présentes. Toutes nos félicitations!

2.5 Contre-motion du Comité à la motion de Bio Ostschweiz «Dérogation aux directives d'affouragement des ruminants»

Urs Brändli (UB) fait une petite rétrospective de la thématique:

La décision claire de l'AD d'avril 2018 stipule qu'il faut utiliser 100 % de fourrage bio suisse et 5 % de concentrés bio suisses pour l'alimentation des ruminants.

Bio Grischun a signalé de grandes difficultés pour l'application de cette directive qui est en vigueur depuis 2022 et souhaitait une discussion pour le printemps 2024. Progana s'est également fait entendre à ce sujet. Bio Ostschweiz a toutefois déjà déposé une motion pour cet automne.

Motion de Bio Ostschweiz

Intervention de Peter Schweizer, Bio Ostschweiz: ils ont décidé de déposer une motion assez tôt pour pouvoir réagir plus rapidement. L'ambiance de la base s'est échauffée. Bien qu'on ait connaissance de cette nouvelle directive depuis 5 ans déjà, les discussions étaient difficiles dans ce climat excité. Bio Ostschweiz a cherché un moyen pour réduire la pression à court terme et voyait la solution dans une prolongation du délai transitoire afin de pouvoir mener la discussion de manière objective jusqu'au bout. Bio Ostschweiz a retiré sa motion en faveur de la contre-motion du Comité.

UB explique qu'en raison de la problématique, un groupe de travail (GT) a été créé et s'est penché sur le thème avec l'objectif de fournir du soutien à la base et d'évaluer la situation dans son ensemble. À partir de 2014, des événements ProBio ont proposé de l'aide dans les régions pour embarquer les producteurs-trices. Le GT a lancé un sondage. Il a en partie été possible de recourir à des chiffres de Progana. Le retour au sondage était de 30 %, ce qui est très élevé pour un sondage. La mise en valeur détaillée est encore pendante, mais les premiers résultats permettent les constats suivants:

- De nombreux producteurs-trices (env. 500) mettent leurs données à disposition du FiBL à des fins de recherche;
- Une nette majorité n'a pas de problème;
- Mais dans les régions de montagne et celles avec une longue tradition d'élevage, on constate des difficultés. Les différences varient fortement selon les régions;
- Le manque de protéines dans les concentrés constitue le problème principal. Il n'y avait plus de concentrés protéiques. De nombreuses fermes pensaient qu'après quatre ans d'adaptation, il y aurait déjà autant de légumineuses à graines en Suisse que la quantité auparavant importée. D'un point de vue réaliste, nous n'atteindrons jamais la même quantité de légumineuses à graines pour l'affouragement des ruminants qu'avec des fourrages étrangers. La luzerne est la seule exception. Là il y a encore un grand potentiel.

À la suite de discussions avec les moulins fourragers (la solution ne doit pas concurrencer la production en Suisse), les instances et le secteur laitier, le Comité a déposé une contre-motion à la motion de Bio Ostschweiz:

- Les principes décidés en 2018 sont maintenus;
- Prolongation de la période d'adaptation: au maximum 10% jusqu'en 2026 et 5 % jusqu'en 2028 de composants protéiques Bourgeon peuvent être importés.

La CLA et le GT ont approuvé la contre-motion du Comité.

Motion du Comité

Le Comité recommande aux délégué·es d'adopter sa contre-motion «Déroger aux directives d'affouragement des ruminants – Autorisation exceptionnelle d'importation de composants protéiques (qualité Bourgeon) pour 5 ans».

Contre-motion de Bio Jura:

Intervention de Thomi Herwig, Bio Jura: Bio Suisse a les directives les plus strictes au monde concernant l'affouragement des animaux. Il souhaiterait améliorer la situation des données disponibles, le travail avec le FiBL est insuffisant. Ils veulent aborder la thématique de manière approfondie, malgré le grand travail préliminaire.

Romain Beuret, Bio Jura, ajoute que la contre-motion offre une solution rapide pour les producteurs-trices de lait, mais donne aussi du temps pour réfléchir et analyser. Il faut encourager la production de fourrage grossier et de légumineuses à graines suisses. Il pense que la situation a été mal évaluée en 2018 et que maintenant, on décide à nouveau sur la base de données insuffisantes et de sondages non représentatifs. La situation actuelle peut mener à ce que nous perdions de nombreux producteurs de lait. Il faut tenir compte des besoins des producteurs-trices, il ne faudrait pas placer la peur de l'effet des médias au-dessus de l'avenir des fermes Bourgeon. Au pire des cas, la pression pourrait conduire à ne pas respecter le Cahier des charges et, par conséquent, à d'éventuels scandales. Bio Jura recommande de soutenir son contre-projet.

UB remarque au sujet de scandales que les personnes qui se laissent tenter doivent être conscients qu'il s'agit de tromperie envers leurs collègues et client·e·s.

Les deux motions se veulent solidaires. La proposition du Comité est solidaire avec ceux qui ont besoin de plus de temps pour s'adapter. Les principes ne sont pas en discussion. Aujourd'hui, le Bourgeon a une avance de 20 ans sur les autres. La stratégie climatique Agriculture 2050 de la Confédération parle déjà de cette thématique. Grâce à la plus-value, il a été possible de justifier une hausse de prix de 5 centimes au printemps 2022. Arguments principaux: plus-value du fourrage CH, feed no food etc. Bio Jura remet maintenant les principes en question. Il n'est pas raisonnable de reparler d'importations, parce que des entreprises ont déjà investi dans des installations de séchage pour la luzerne. La contre-motion n'a pas été discutée par le Comité.

Questions / discussion

Thomas Herwig dit qu'en 2018, nous n'avions pas de base de données, c'est-à-dire que c'était une décision visionnaire. Bio Jura veut un deuxième avis et donner un projet en mandat à la HAFL. Nous le devons aux producteurs·trices d'être professionnels.

UB répond que la base de la décision en 2018 était que les producteurs·trices de lait Bourgeon s'adaptent précocement aux défis (feed no food). De plus, un projet pilote du FiBL avec 30 fermes à haute performance avait démontré que l'application était aussi possible dans ce type d'exploitations.

Christoph Meili, Biofarm, est concerné en tant que fournisseur de fourrage. Pour lui, les discussions du Comité sur une taxe d'incitation sur les importations sont trop vagues. Une ouverture temporaire doit impérativement passer par des taxes d'incitation. UB répond que les conditions détaillées seront élaborées par le GS Grandes cultures en collaboration avec les moulins fourragers. L'argent prélevé pourrait être utilisé pour des projets de conseil et de sélection.

Thomas Pfister, Bio Zug, s'était déjà exprimé en 2017 sur le même sujet. Nous avons eu 6 à 7 ans pour nous préparer. Il doute que quelque chose change en accordant plus de temps et pense que ce n'est pas le bon signal de donner du mou maintenant. Il plaide pour être conséquent et courageux et demande de rejeter les deux motions, car de nombreux agriculteurs·trices ont fait leurs devoirs.

Fadri Riatsch, Bio Grischun, se réfère au document de position et dit qu'il est nécessaire d'agir.

Le temps est un facteur essentiel mais il n'a pas suffi pour trouver une solution pour les régions de montagne concernant les composants protéiques. La décision de l'époque est allée trop loin. Bio Grischun trouve qu'on devrait avoir le courage de le reconnaître. Bio Grischun soutient la motion de Bio Jura et souhaite mener la discussion de principe au printemps 2024. Les Grisons sont un cas particulier. La production de lait est encore plus compliquée en zone de montagne et ils veulent aussi soutenir les communautés des vallées. Les fromageries sont en difficultés et le transfert de la montagne aux régions à grandes cultures ne fait pas sens. Les conséquences économiques sont trop importantes.

Mischa Scherrer, Bio Bern, est de l'avis que l'argent pour les concentrés serait mieux utilisé dans les fermes pour l'amélioration des engrais de ferme, des prairies etc.

De mauvaises compositions fourragères (compositions des surfaces herbagères) sont néfastes. Il faut revaloriser le fourrage de base à l'aide des engrais de ferme. Il est ainsi possible de produire 1 t/ha de fourrage de meilleure qualité.

Bio ZH/SH, Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, comprend qu'il y ait des fermes qui ont encore des problèmes (les producteurs·trices de porcs ont aussi ce problème). Ce n'est pas simple et pour certains les cailloux à déplacer étaient trop grands. Il soutient la proposition du Comité. Le thème des taxes d'incitation doit être décidé par le Groupe spécialisé avec la branche. Il faut des solutions applicables.

La décision de 2018 était crédible. Nous disposons de toutes les données sur les importations de protéines. Mais nous ne savions pas combien passaient dans le canal des ruminants et combien étaient utilisées pour les poules ou les cochons. Cet aspect est maintenant plus clair. Il fait appel à la crédibilité: en tant que canton frontalier, on s'énerve sur les personnes qui font leurs achats à l'étranger et maintenant les producteurs·trices bio font la même chose.

Koni Meier, Bioring Appenzellerland, dit par rapport à la motion de Bio Jura qu'un mandat de recherche à la HAFL avec des résultats disponibles au printemps est de la poudre aux yeux, une telle étude prend plus de temps.

Claudio Gregori, Bio Grischun, souligne qu'il s'agit en premier lieu de la qualité des concentrés. Les 5 % ne sont pas remis en question. Mais il s'agit aussi de produits fabriqués dans les régions de montagne comme le fromage. Les entreprises agricoles avec une production laitière plus petite atteignent leur limite financière. Les recettes baissent dans toute la filière de création de valeur; dans 5 ans, les composants protéiques seront au même niveau que maintenant. La production de composants protéiques n'est climatiquement pas possible en zone de montagne.

Jonas Lichtenberg, Schweizer Bergheimat, remarque que cela fait 30 ans qu'ils se débrouillent sans concentrés en zone de montagne, on peut les prendre comme exemple.

Vote 1 : Départager la contre-motion du Comité et la contre-motion de Bio Jura

? Qui accepte la motion du Comité? ☞ {39}

? Qui accepte la contre-motion de Bio Jura? ☞ {33}

? Abstentions ☞ {17}

⇒ **Résultat: La motion gagnante (contre-motion du Comité) est soumise au vote final.**

Vote final

Qui accepte la contre-motion du Comité?

? Oui ☞ {48}

? Non ☞ {38}

? Abstentions ☞ {6}

⇒ **Résultat: La contre-motion du Comité est adoptée.**

3 Informations

3.1 Information sur le document de position Grands prédateurs y. c. loup

Dora Fuhrer (DF) informe sur le document de position qui a été rédigé par un groupe de travail sur mandat de l'AD du printemps 2023. À cet effet, on s'est en grande partie basé sur le travail préliminaire de Bio Austria.

Les principales demandes du document de position ont entretemps été intégrées par le Conseil fédéral dans l'Ordonnance révisée sur la chasse qui entrera en vigueur au 1^{er} décembre.

Un tel document ne peut jamais répondre aux besoins de tous, c'est pourquoi le document doit être appréhendé et porté comme dans son ensemble.

3.2 Information sur l'adoption dans le Cahier des charges de l'autorisation exceptionnelle T&CH

Dieter Peltzer (PED) donne un état des lieux concernant la demande de l'AD du printemps 2023 sur la Liste des AEx pour la transformation et le commerce.

Il montre les thèmes pour lesquels il est possible d'obtenir une autorisation exceptionnelle:

- Ingrédients biologiques
- Auxiliaires technologiques – additifs – procédés de transformation
- Autorisation limitée dans le temps d'un matériau d'emballage non autorisé
- Utilisation de stocks d'étiquettes de produits
- Lutte contre les parasites
- Déblocages de commercialisations (sont toujours en lien avec la décision de certification, p. ex. commercialisation de quantités résiduelles pour éviter du gaspillage alimentaire)

Les critères qui doivent être remplis, les conditions, les documents pour le contrôle, la validité ainsi que la responsabilité, c'est-à-dire qui est responsable des décisions, y sont réglés en détail.

Le tout entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et sera en ligne sur le site internet.

3.3 Information État de la révision de la formation initiale

Karine Contat introduit le thème. 2023 a été une année intensive, après la consultation des OM et les ateliers organisés par AgriAliForm, la majeure partie des souhaits émis lors de la consultation interne ont pu être pris en compte par AgriAliForm.

Urs Guyer présente le futur modèle de formation. Une consultation externe est encore prévue, mais elle ne devrait vraisemblablement plus amener de grands changements.

Le nouveau modèle permet d'obtenir un CFC après trois ans. À partir de la 3^{ème} année, il faut se décider pour une orientation en production animale ou en production végétale. L'un des deux domaines n'est donc pas couvert. La production animale bio est intégrée dans les orientations de production animale. Il y a une orientation Production végétale bio.

Pendant les deux premières années d'apprentissage, une base commune est transmise. Dans le plan de formation commun on trouve surtout des aspects écologiques. Lors de la troisième année, il est possible de choisir l'orientation Production végétale bio. Au cours d'une quatrième année, il y a la possibilité de choisir une orientation supplémentaire. Cela veut dire que seules les personnes qui font quatre ans d'apprentissage auront la formation complète. Le problème du modèle consiste à créer les incitations pour que cette quatrième année soit suivie. Cela veut dire qu'une formation bio sur quatre ans reste possible, les écoles disposent aussi d'une certaine marge de manœuvre.

À l'avenir, tous les apprenti-es auront le principe de globalité, les principes bio et la reconversion dans leur plan de formation, même la communication avec les plantes et les animaux a été introduite.

La consultation externe, le développement des supports d'enseignement et l'entrée en vigueur de la nouvelle formation sont prévus pour la rentrée 2026.

Urs Guyer annonce encore qu'il y a deux places vacantes dans la Commission de la formation.

Questions / discussion

Mischa Scherrer, Bio Bern, demande plus de précisions sur les places vacantes. UG explique que les candidat-e-s peuvent venir des écoles et de la production.

Il veut aussi savoir comment le plan des leçons est conçu. Pendant les deux premières années, 500 leçons sont prévues, s'agit-il de jours ou de semaines? UG répond qu'il peut y avoir des modèles différents selon les écoles/cantons. Les cours bloc sont souvent en hiver.

Mischa Scherrer voit des problèmes pour les fermes familiales en raison du temps. Il trouve que les agriculteurs n'ont pas été suffisamment entendus et qu'il est dommage de ne pas avoir trouvé de majorités.

3.4 Information sur le processus de développement de la Stratégie de la Fédération 2025+

Balz Strasser explique le processus de développement de la nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+. Elle devrait être soumise au vote de l'AD au printemps 2025.

La stratégie doit répondre à la question de l'orientation que Bio Suisse doit prendre pour qu'à l'avenir elle puisse toujours prendre des décisions solides et progressistes et assurer en continu l'écoulement des produits Bourgeon.

Objectifs:

- Axe stratégique général
- Objectifs entrepreneuriaux

Le résultat sera un document stratégique qui doit servir de ligne directrice pour toutes les personnes de la Fédération. La formation d'opinion et le résultat doivent reposer sur une large base et être portés par la majorité.

Les mesures suivantes sont planifiées:

- Janvier à mars 2024: débats régionaux à la ferme chez les OM pour collecter les visions, idées et soucis des membres;
- Jusqu'à mars 2024: développement d'une vision d'avenir 2040 neutre, basée sur des études de futurologues, OFAG etc.;
- CPrés du printemps: discussion de la vision d'avenir 2040;
- Jusqu'à juin 2024: développement de scénarios / positionnement pour Bio Suisse en 2040 au sein de la vision d'avenir, discussion lors de la CPrés d'été;
- AD et CPrés d'automne: discussion du positionnement de Bio Suisse 2040 et vote consultatif;
- Jusqu'à l'AD du printemps 2025: élaboration de la formulation achevée de la stratégie / de l'axe stratégique et vote;
- Jusqu'à l'automne 2025: élaboration / mise en œuvre opérationnelle des stratégies pour chaque département, adoption par le Comité.

Mesures d'accompagnement:

Il y a un Groupe pilote qui veille à ce que le processus soit dirigé correctement et bien avec un accompagnement externe de Judith Wimmer et Christina Taylor. La responsable du projet est Carole Nordmann. D'autres membres sont Urs Brändli, Balz Strasser et Diana Eggenschwiler.

Contact: strategie@bio-suisse.ch

Un «Sounding Board» ou «Groupe de réflexion» de 10 à 15 personnes, aussi des OM, est en cours de formation. Il sera majoritairement composé de producteurs-trices, mais comptera aussi des consommateurs-trices et des preneurs de licences. L'objectif est d'avoir des retours sur le processus en cours. Pour une formation d'opinion large, des discussions en ligne pour toutes et tous seront organisées une fois par mois avec information sur l'état d'avancement du processus. Tous les membres de la Fédération peuvent s'inscrire. Appel aux OM d'inviter les membres intéressés, l'invitation suivra.

Balz Strasser lance l'appel d'être courageux pour l'avenir et de prendre des décisions qui aideront à prendre des décisions plus rapides à l'avenir.

Input de Bio Vaud

Matthieu Glauser se réfère au document qui est en ligne sur le site internet. Il aborde les nombreuses modifications de règlements de ces dernières années. Elles impliquent toujours beaucoup de travail pour les fermes et le secrétariat.

Les OM de Suisse romande en ont discuté et demandent de vérifier pour chaque changement:

- Qu'est-ce que cela implique en chiffres?
- Quelle est la plus-value pour les produits?

À chaque fois que notre Cahier des charges devient plus strict, il y a un fossé grandissant entre ce que nous exigeons et l'Ordonnance bio. La question est: comment ou qui remplira ce fossé à l'avenir? Est-ce que ce sera Bio Suisse ou un autre label? Où voulons-nous aller? Voulons-nous devenir toujours plus stricts et à la place avoir moins de producteurs-trices dans la Fédération? Nous devons p. ex. aussi nous positionner différemment que seulement par un Cahier des charges de plus en plus sévère. Certaines décisions peuvent avoir un effet financier négatif pour les fermes, conduisant certain-es à quitter le Bourgeon. Pour Bio Suisse et pour l'environnement, il serait mieux d'avoir davantage de bio et pas moins. Les délégué-es doivent en être conscients. Matthieu lance l'appel de réfléchir en ce sens lors du processus stratégique.

Urs Brändli remercie Bio Vaud pour les suggestions et demande une nouvelle fois d'interpeller les membres intéressés dans les OM et de les rendre attentifs aux possibilités proposées pour s'impliquer dans le processus stratégique.

3.5 Divers

Pas de divers.

À la suite de l'Assemblée des délégué-e-s, Christine Schäfer du GDI donne une conférence sur le thème «Feeding de future».

Bâle, le 15.11.2023



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
Responsable Gestion de la Fédération